Image not found or type unknown

Droits legal pour un nouveau compagnon

Par **guigui1402**, le **02/06/2014** à **19:10**

Bonjour,

Je m'interroge enormment sur mon droit parental.
Car mon ex femme est avec un ancien ami (tromperie, mensonges, bref la totale)
Cette homme essaye par tous les moyens a m effacer aux yeux de mes enfants.
Et la j'apprend que mon ex femme veut lui confié les enfants pour me les remettre.
Je trouve cela provocateur.

Et j'aimerai savoir si elle a le droit de faire ça ? Et quelles sont les droits de cette individu envers mes enfants ?

Que puis je faire ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses car je suis tres inquiet de la situation

Guillaume

Par **Visiteur**, le **03/06/2014** à **10:12**

Bjr,
votre droit parental ne peut pas être remis en cause ! et ce monsieur en n'a aucun sur vos enfants !

Par **domat**, le **03/06/2014** à **13:24**

bjr,
le compagnon de votre ex-femme n'a pas l'autorité parentale sur vos enfants donc il n'a aucun droit sur vos enfants.
vous devez informer votre ex en lui indiquant que si elle persiste dans son intention de confier vos enfants à une personne qui n'a aucun droit sur eux, vous saisirez le JAF pour modifier la garde de vos enfants.
cela devrait la faire réfléchir.
cdt

Par **janus2fr**, le **03/06/2014** à **13:33**

Bonjour,
Je ne vois pas bien où est le problème légal !
Si son ex-femme demande à ce monsieur de "véhiculer" les enfants. C'est pareil que si elle les confiait à un chauffeur de taxi ou n'importe laquelle de ses amies.
Je ne vois pas ce que le JAF pourrait y redire...

Par **Visiteur**, le **03/06/2014** à **13:39**

je partage l'avis de Janus; si vous étiez encore ensemble et que ce même copain emmène vos enfants chez les grands-parents ça ne poserait pas de soucis ? Donc pourquoi là ?

Par **mùaghrebeau**, le **04/06/2014** à **15:56**

jai le meme probleme que ce monsieur,sauf que elle a seul le autorite parentale.elle se deplace avec sont companion paroutout....et dapres ses copine a elle mon fils est en danger car elle toxico....quesque je peut faire?merci de me repondre j m'inquiete trop pour m fils

Par **mùaghrebeau**, le **04/06/2014** à **16:07**

jai le meme probleme que ce monsieur,sauf que elle a seul le autorite parentale.elle se deplace avec sont companion paroutout....et dapres ses copine a elle mon fils est en danger car elle toxico....quesque je peut faire?merci de me repondre j m'inquiete trop pour m fils

Par **Visiteur**, le **04/06/2014** à **16:15**

vous n'avez pas le même problème puisque vous, vous n'avez pas l'autorité parentale !! donc rien à dire ! vous parlez de votre fils et vous n'avez pas ou plus l'autorité parentale...? y'a comme un soucis...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés